

Sommaire du No 1181 du 15 décembre 1906

Hors-texte: Le Canada pittoresque; Nos gravures d'actualité — Choses d'Europe — La session, par l'hon. G. A. Nantel — Propos de Montréalais — Echos d'Amérique, par L. d'Ornano — Nouvelle inédite: "Bocanegra", par Padre Alberto, O. M. I. — Nouvelle canadienne inédite, "Conquise", par Oscar Le Myre — Au pays turc — Pour nos lectrices — Les grandes énigmes de la science: Rayons X, par C. M. Savarit — Feuilletons: **Le Chien d'Or — Robinson Crusoe**—Trois pages humoristiques — Pour nos jeunes amis — A travers le Canada—L'Avent par le Chne d'Agrigente, V. G. — Inédit: Dieu et le matérialiste, par A. Thomas — Inédit: L'éloquence du geste — Inédit: Grandeurs et décadences, par Henri Gaulan — Les grands musiciens — Contre la fièvre typhoïde, par le Dr L. des Senons — Poésies, variétés, etc.

Musique:

Marche de Jeanne d'Arc: Dieu le veut! par Ch. Gounod.

Choses d'Europe

En Angleterre

La presse anglaise continue, au nom de l'humanité foulée, il va sans dire, à s'occuper des atrocités du Congo belge.

Une partie des journaux belges, celle de l'opposition à la politique du roi Léopold, lui donne, il est vrai, beau jeu, mais les journaux anglais doivent savoir à quoi s'en tenir sur les exagérations, en tous lieux et sur tout, des partis.

La majorité belge, majorité cléricale, dit dédaigneusement un correspondant, va exonérer le roi et l'actuelle maladministration va probablement se continuer. Cependant, en fin de compte, l'annexion du Congo libre à la colonie belge paraît décidée, au moins en principe.

Le "Times" est à la tête du mouvement de protestation contre les méthodes administratives en usage, empreintes d'atrocités capables de soulever les colères du monde civilisé.

"C'est toujours, dit-il, la même mystification aux dépens de la Belgique et de l'Europe;

"Lorsque le gouvernement est prié de s'expliquer au sujet de l'État Libre, le Premier belge, ne sait rien et n'a aucun droit de s'enquérir des affaires intérieures d'un pays indépendant. Lorsque l'administration de l'État Libre est critiquée et censurée, ce pays devient tout à coup une partie intégrante du gouvernement belge et le Premier belge en appelle au peuple belge pour empêcher toute intervention étrangère dans ses affaires. Il faut d'abord, faire disparaître ces malentendus, et comme l'a demandé M. Hyman, dans un langage modéré mais ferme! il faudra ensuite, faire l'éducation du peuple belge lui-même, sur l'état du Congo, lui apprendre la vérité, toute la vérité nue des faits tenus dans l'obscurité."

* * *

En Angleterre, dit le correspondant anglais de l'"Evening Post", de New-York, l'opinion est très soulevée et on s'adresse, sous toutes les formes, au Foreign Office, pour lui faire exercer une pression devant amener un remède à l'état de choses actuel.

Jeudi, le 29 novembre, on a tenu "a fervent mass meeting" à Manchester, pour écouter un M. Morel, hautement qualifié à entretenir son auditoire sur les ATROCITES ORGANISEES du régime du roi Léopold!!

"Depuis la création du monde, aurait dit ce particulier, on n'a jamais vu une spoliation aussi épouvantable et aussi colossale; le système de trafic étrange à jamais le développement économique du Congo et oblige le Congolais, sous la gueule du fusil et sous le fouet à un travail épuisant et ingrat pour un maître étranger. Le roi Léopold se tourne vers l'univers et dit: "Ce Congo est mon Congo; ce peuple est mon peuple, et j'ai le droit d'en agir à ma volonté avec ma propriété."

Et le nommé Morel de faire appel au monde

pour chasser Léopold, dont il ne manque pas de décrire les incalculables trésors, et pour nettoyer enfin ces nouvelles écuries d'Augias.

Le bon peuple anglais écoute, toujours au nom de la philanthropie, ces violentes dénonciations, et se demande pourquoi, déjà, l'Angleterre, n'a pas mis la patte sur le Congo de manière, au moins, que les commerçants y aient libre accès. Oh, alors, tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes.

* * *

On se rappelle les griefs portés, par les philanthropes anglais, au compte des Boërs avant la guerre. Ils étaient d'une atrocité inouïe. Ces braves fermiers hollandais nous étaient représentés comme les tortionnaires impitoyables des nègres et des Chinois, et leur barbarie seule appelait la vengeance du ciel et l'extermination par la guerre que leur déclara l'humanitaire et la désintéressée politique de M. Chamberlain!

* * *

Allez voir maintenant si les nègres et les Chinois sont mieux traités au Transvaal, que sous le régime boër.

* * *

Les tentatives de conciliation entre les Lords et les Communes, entre l'aristocratie et le peuple, semblent avoir avorté et le fossé s'élargit chaque jour entre les deux pouvoirs, le représentatif et l'irresponsable à l'électorat.

On va jusqu'à soulever la question de l'abolition des Pairs, mais on n'en est pas encore là



L'archiduc Othon d'Autriche, décédé à Vienne. Il était le frère cadet du prince héritier.

dans les masses. Le parti au pouvoir n'est pas, d'ailleurs, assez populaire pour se porter impunément à une telle extrémité.

En France

L'exemple du Canada semble contagieux. L'augmentation de l'indemnité que ses députés se sont si crânement votée empêche sûrement de dormir les législateurs des autres pays.

Les chambres françaises viennent, en un tour de main, de se voter 15,000 francs au lieu de 9,000 qu'elles touchaient avant.

La prestesse de ce mouvement opéré en un clin d'oeil, ne manque pas de soulever l'ire de bon nombre de vieux catons ayant prêché toute leur vie la frugalité de Diogène et le désintéressement de Cincinnatus.

Le "Matin", un vieux de la vieille, nous raconte la façon piquante dont le tour a été exécuté: —

"Pour bien comprendre les tenants et les aboutissants de ce retentissant attentat, il nous faut entrer dans des détails nécessaires. Depuis quelques jours, certains députés disaient tout bas qu'il était question d'élever de 9,000 francs à 15,000 francs le chiffre de l'indemnité parlementaire, et d'autres disaient tout haut qu'ils ne se prêteraient point à une mesure financière aussi excessive. Pendant ce temps, des négociations étaient engagées entre les bureaux des deux Chambres, mais d'une façon si discrète que, lorsque l'affaire éclata, la grande majorité de nos représentants furent surpris, quoique charmés. Mon Dieu! n'avait-on point, lors de la précédente législature, agité déjà cette question de l'augmentation de l'indemnité, et cela n'avait pas été loin!"

Et là-dessus, M. Harduin, le pince-sans-rire du même journal, de dire: —

"Ce qu'il faut admirer, c'est la prestesse avec laquelle ce tour a été exécuté. Ordinairement, il faut six ans pour qu'une proposition de loi aboutisse; la proposition qui va augmenter nos charges de cinq millions et demi a été enlevée en vingt minutes."

* * *

Le nouveau régime de la séparation sera en force lorsque ces lignes arriveront sous les yeux de nos lecteurs. Le 11 décembre, les églises et leurs dépendances, seront mises sous séquestre dans toutes les localités où elles ne seront pas dévolues à des associations cultuelles. Or de celles-ci il n'existe que les fondations de M. Henri des Houx, dont le dernier courrier ne nous apporte aucune nouvelle. Auraient-elles déjà vécu? Nous le croyons. L'État même n'aura pas voulu les reconnaître comme légales, puisqu'elles n'existent pas avec le concours des évêques suivant la loi.

Le discours de M. Briand indique de sa part la détermination de ne pas embrouiller davantage la situation et s'il n'est pas sur le chemin de Canossa en marche vers le Vatican, il est de ceux qui veulent une halte de recueillement avant d'aller plus outre vers la persécution.

Pour le moment, les églises et leurs dépendances, quoique placées sous le séquestre de l'État, resteront à la disposition du culte public mais sous l'oeil et sous le contrôle des préfectures d'administration et de police.

Elle sera belle la liberté du culte laissée aux Français et garantie par le premier article de la loi de Séparation.

Que va faire le clergé français? Ce que lui diront de faire les instructions du Souverain Pontife. Malgré tous les efforts que les partisans du schisme ont tenté pour détacher les branches du tronc, les évêques sont restés inébranlablement attachés au Saint-Siège. Rien de surprenant à cela. Une église qui a pu résister aux déchainements de la Révolution satanique dans son essence, passera bien à travers les filets du Petit Père Combes et les subtilités de M. des Houx.

* * *

Nous avons parlé maintes fois des fauteurs du schisme français qui est sûrement l'objectif visé par la loi de séparation. Un confrère de Paris, l'"Echo", nous fournit à ce sujet le renseignement suivant: —

"Désespérés de leur insuccès auprès des prélats français, les organisateurs du schisme ont pressenti plusieurs prélats étrangers, évêques errants et plus ou moins bien considérés, en quête d'un diocèse. Ils en trouvèrent deux, prêts à répondre à leurs propositions, et voici, textuellement, le questionnaire qui leur fut posé et leurs réponses:

- Avez-vous le droit de célébrer le culte?
- Oui.
- Pouvez-vous ordonner des prêtres?
- Nous le pouvons.
- Êtes-vous prêts à rompre avec Rome?
- Nous y sommes prêts...

Ainsi, sans l'énergique attitude du Souverain Pontife, le culte catholique en France pouvait tomber, pour une part, dans les mains de prélats étrangers, qui eussent été excommuniés sans retard, c'est certain, mais qui pouvaient cependant faciliter un groupement schismatique.

Tandis que M. Clémenceau qualifiait de fonctionnaires de l'étranger nos évêques français, on voit que les soi-disant défenseurs de l'Église de France appelaient à leur secours des crosses étrangères.

Le discours de M. Briand a fait rentrer pour un temps dans l'ombre ces mauvais bergers; mais aucun texte de loi ne garantit au Pape qu'ils n'en ressortiront pas un jour.

* * *

La prise des inventaires s'est continuée au milieu des protestations des fidèles et au moyen de la force armée et, dans un cas, de la melinite qui fit sauter les portes d'une église.

A Caen, les portes du grand séminaire, derrière lesquelles se trouvaient l'évêque et le clergé de la ville, furent forcées, ainsi qu'à Amiens, où les lazaristes s'étaient retranchés.

Belle préparation vraiment à la séparation que cette affirmation par la force armée des prétentions de l'État sur les propriétés de l'Église.

Comment va-t-on s'emparer des églises même quand on rencontre autant d'opposition à de simples inventaires?